



Date de transmission de l'acte: 25/02/2025

Date de réception de l'AR: 25/02/2025

011-211100102-DE_009_2025-DE

République française **AGED I**

AUDE

Commune de ANTUGNAC

Séance du 21 février 2025

Membres en exercice :	Date de la convocation: 11/02/2025
9	<i>vingt et un février deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrice BOUSQUET</i>
Présents : 8	Présents : Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Didier SACCO, Christophe SALVAT, Ferdinand HUGEL, Vera BLAGEVA, Carole VERGÉ
Votants: 8	
Pour: 8	Représentés: Aurore HUGEL représentée par Ferdinand HUGEL
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents:
	Secrétaire de séance: Christophe SALVAT

Objet: Délibération sur le compte unique financier - Budget Principal 2024 - M57 - DE_009_2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	0,00	77 346,77	0,00	77 346,77	0,00
Opérations	324 536,82	394 295,35	71 139,87	199 877,25	395 676,69	594 172,60

Date de transmission de l'acte: 25/02/2025

Date de reception de l'AR: 25/02/2025

011-211100102-DE_009_2025-DE

A G E D I

exercice						
Total	324 536,82	394 295,35	148 486,64	199 877,25	473 023,46	594 172,60
Résultat de clôture		69 758,53		51 390,61		121 149,14
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	69 758,53	0,00	51 390,61	0,00	121 149,14
Résultat définitif		69 758,53		51 390,61		121 149,14

COMTE Philippe se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par COMTE Philippe vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à COMTE Philippe pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Philippe COMTE
Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié